



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E169339

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2026

ÉDITÉ LE

01/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/02/1999

Forme juridique : SAS

Capital : 46 050

Raison sociale : GROUPE KERJEAN

11 ZA LA CROIX DES MALTOTIERS
29400 BODILIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST CEDEX 2 421 951 567 RCD

Siret : 421 951 567 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5002697

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000 / 001 568274/

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 568274/

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/07/2026

Téléphone : 02 98 68 10 63

Portable : 06 64 45 24 67

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@groupe-kerjean.fr

Responsabilité légale :

GV FINANCE (811 936 764) / VALLOIS JULIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 50

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113 PROB	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	05/12/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2023
5312 PROB	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	05/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.